

CHSCT du 26 juin 2020 Compte Rendu

Le CHSCT s'est réuni en audioconférence le vendredi 26 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Hubert GIRARD suite au droit d'alerte déposé par les organisations syndicales représentatives.

La séance s'est ouverte à 10h pour se terminer à 12h35.



Pourquoi un droit d'alerte

Les membres du CHSCT ont été convoqués le lundi 22 juin pour la réunion d'un groupe de travail dont le sujet était la réouverture des accueils au public.

Un groupe de travail a pour vocation d'établir un travail préparatoire à l'instance du CHSCT. Seule cette instance peut émettre un avis.

En amont, des audioconférences étaient organisées avec les chefs de service le 22 juin à 13h45 pour la première afin d'aborder la réouverture de nos guichets au public dès le mardi 23 juin.

Les élus **FO Finances** ne pouvaient cautionner ce simulacre de concertation et donner un blanc seing à la fiche technique d'aide à la réouverture des accueils du public. Le groupe de travail n'avait donc aucune utilité et le rôle du CHSCT était réduit à néant. D'un commun accord, les organisations syndicales ont décidé de déposer un droit d'alerte pour amender et émettre un avis sur la fiche technique.

Compte rendu du CHSCT

Point par point les aménagements à mettre en place pour la réouverture des accueils au public ont été étudiés.

Les heures d'ouverture des bâtiments au public sont en accès libre uniquement le matin. Les lundis et mardi après-midi sont strictement réservés aux accueils sur rendez-vous. Cette mesure s'applique jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Ces dispositions transitoires seront portées à la connaissance des usagers par affiches apposées sur les sites et visibles de l'extérieur.

Les accueils sont munis de plexiglas, de gel hydroalcoolique, de masques pour les agents et les usagers, de gants (manipulation du numéraire), d'un stylo uniquement réservé aux usagers.



FO Finances remercie les équipes du BIL qui ont déployé toute leur énergie, leur professionnalisme et leur disponibilité pour équiper tous les accueils du département dans des délais très courts

L'entrée des usagers

5 à 10 personnes MAXIMUM !

Le nombre d'usagers est à adapter en fonction du hall d'accueil suivant une cadence d'une entrée pour une sortie. La canalisation des flux relève de la responsabilité du chef de service et de ses adjoints en concertation avec l'équipe d'accueil. La régulation sera faite par un encadrant.

La présence de vigiles est prévue sur les sites d'Arras, Lens et Henin-Beaumont.

Les élus **FO Finances** sont intervenus sur la configuration des bâtiments et la difficulté de mettre en place cette mesure de filtrage du public. Le protocole ne peut s'appliquer de la même manière dans un site équipé de portes vitrées avec ouverture manuelle du guichet que dans un site muni d'ouverture automatique des portes, voir un site à l'ouverture dite « aveugle », le public ne pouvant être détecté de visu à l'entrée du bâtiment.

Monsieur Girard convient que c'est un point important qui est soulevé et qu'un protocole devra être mis en place site par site sous la responsabilité du chef de service.

L'organisation de la réception

2 usagers maximum par box ventilé par une VMC

Prévoir sur site un suivi de réservation des box

Le port du masque sera obligatoire pour l'agent et fortement conseillé pour l'utilisateur

La réception du public doit être concentrée au rez-de-chaussée.

Limiter le nombre de siège qui seront nettoyés au niveau des points de contact.

Un fléchage au sol sera mis en place pour orienter les usagers et respecter la distanciation barrière de 1 mètre

Nettoyage des locaux

De même que pour leur bureau, les agents doivent désinfecter leur espace de travail. Les consignes données au personnel d'entretien ou la société ONET restent identiques.

FO Finances souligne que cette réouverture de nos accueils au public est attendue par les chefs de service et les agents mais que, dans un climat de stress suite à la période que nous venons de vivre, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités pour faire remonter les problèmes rencontrés.

C'est un travail d'équipe qu'il faut mener pour assurer cette réouverture au public dans de bonnes conditions de sécurité pour les agents et nos usagers.

Caisse

Monsieur Girard porte à notre connaissance que cette crise sanitaire a un coût financier très élevé et que les collectivités territoriales et l'état a besoin de faire rentrer les recettes dans les meilleurs délais par tous les moyens de paiement.

FO Finances se réjouit de la prise de conscience de la mission du recouvrement et de la possibilité laissée aux usagers de pouvoir payer en numéraire à nos guichets. L'annonce du zéro cash prévue au 1^{er} juillet est reportée à 2021, 6 mois de gagnés sur le calendrier.

L'encaissement du numéraire à nos guichets est une mission que nous défendons, qui a un rôle social et permet un lien avec le public et nos partenaires des collectivités territoriales.

Questions diverses

En amont d'un groupe de travail réclamé par les élus siégeant en CHSCT sur les fortes chaleurs et pour information, le protocole mis en place lors de la canicule est toujours d'actualité.

- Canicule en vigilance orange : les horaires normaux s'appliquent
- Canicule en vigilance rouge : les horaires sont réduits avec régularisation du compteur dans SIRHUS

A cause de la crise sanitaire COVID 19, le ventilateur est autorisé si l'agent est seul dans son bureau et proscrit dans les espaces de travail occupés par plusieurs agents. La climatisation est autorisée si elle est contrôlée et vérifiée régulièrement.

Le flux d'air frais ne doit pas être dirigé vers les agents.

Les tenues vestimentaires (notamment le bermuda pour les hommes) feront l'objet d'une discussion avec le directeur

Vos représentants **FO-Finances 62 en CHSCT :**

Titulaires : Laurence DIDAUX & Valérie CADET

Suppléants : Justine KORKUT & Gautier LEDOUX